

## 16.4 UNE INTERPRETATION DE LA DOCTRINE DU NON-SOI : *Anattā*.

On peut se poser la question suivante :

Est-ce que notre corps nous appartient ?

A première vue cela paraît évident. On ne se pose même pas de question.

Bien sûr, mon corps m'appartient, je suis le propriétaire de ce corps. Personne ne peut le toucher ou le déranger sans mon accord.

Si ce corps vous appartient alors il doit vous écouter et faire ce que vous lui demandez. Par exemple, quand il tombe malade, vous lui dites "Toi, tu ne dois pas être malade". Le corps peut vous répondre : "Je veux bien Monsieur, mais cela ne dépend pas de moi, je suis attaqué par tel ou tel microbe ou tel ou tel virus".

Mais ce microbe ou ce virus, d'où vient-il ? Qui l'a produit ? etc...

Cet exemple vous montre l'interdépendance des phénomènes :

Tous les phénomènes sont interdépendants, conditionnés, autrement dit un phénomène indépendant n'existe pas.

Tous les phénomènes sont vides d'existence propre (la vacuité).

C'est la doctrine du Non-soi, du Non-égo (*Anattā*), dans le Bouddhisme.

Est-ce qu'un P.D.G. (Président Directeur Général) d'une entreprise possède tous les biens de cette entreprise ?

La réponse est non : il n'est que le représentant des actionnaires de l'entreprise.

S'il gère bien l'entreprise, celle-ci sera prospère.

Quand il la quittera, un nouveau P.D.G. le remplacera et il sera le P.D.G. d'une autre entreprise de taille plus ou moins importante selon ses mérites.

De même, nous ne sommes que le représentant du corps et de l'esprit.

Par exemple, un footballeur qui est fort et brillant aujourd'hui, le sera-t-il encore demain ?

Tout dépend de sa forme, de sa santé, des joueurs du camp adverse, etc...

Il faut donc rester toujours simple, humble, sans égo, sans arrogance, sans orgueil.